



Monsieur Maurice BOISON

à

Mesdames et Messieurs les membres du
Conseil Communautaire

Dossier suivi par Olivier PAUL et Florence POGGI
Émis par Valérie PRADE

Condom, le 30 septembre 2021

Objet : Convocation à la Séance Publique du Conseil communautaire – Titulaires

Mesdames et Messieurs et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à suivre la **Séance Publique** du Conseil communautaire qui se tiendra **en présentiel** le :

Jeudi 07 octobre 2021 à 18h30

**Salle des Fêtes
32310 LAURAËT**

ORDRE DU JOUR :

- 00 Communication des décisions prises par le président par délégation du conseil communautaire ;
- 00Bis Approbation du procès-verbal de la séance publique du 3 juin 2021 ;
- 00Ter Approbation du procès-verbal de la séance publique du 1^{er} juillet 2021 ;
- 01. Convention de co-financement d'une solution numérique relative aux commerces de proximité ; Mise en place d'une plateforme Click & Collect ;
- 02. Institution du Comité de pilotage FISAC ;
- 03. Cofinancement du FISAC par la Communauté de communes de la Ténarèze ;
- 04. Appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA – Retrait ;
- 05. Schéma de mutualisation des services de la communauté de communes de la Ténarèze et des communes membres ;
- 06. Rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2020 et consultation marché de contrôles ;
- 07. Localisation Office de Tourisme Référent Grand Site à Condom ;
- 08. Plan de financement prévisionnel parcours découverte ;
- 09. Convention de partenariat entre le département du Gers et la CCT pour la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics ;
- 10. Création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ;
- 11. Modification de l'intérêt communautaire de la compétence voirie pour la commune de Mouchan ;
- 12. Rapport de la CLETC ;
- 13. Attributions de compensation 2021 ;

14. Rapport annuel de la commission pour l'Accessibilité ;
15. Contrat départemental de développement ;
16. Travaux - Pont de Beaucaire sur Baïse – Nouveau plan de financement ;
17. Présentation du rapport d'activités 2020 de la CCT ;
18. Approbation de la convention de mise à disposition de locaux entre la CCT et le CIAS ;
19. Questions diverses.

Votre attention est attirée sur le fait qu'à compter du 1^{er} octobre 2021, les règles de droit commun relatives au fonctionnement des institutions locales, notamment des assemblées délibérantes, s'appliquent à nouveau.

Le quorum repasse à la moitié des membres en exercice (si ce quorum n'est pas atteint, le conseil peut de nouveau être convoqué au moins trois jours plus tard et peut alors se réunir sans conditions de quorum).

Chaque membre du Conseil communautaire ne peut à nouveau, disposer que d'un seul pouvoir.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs et chers collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Communauté de
Communes de la Ténarèze,
Maire de Castelnaud sur l'Auvignon,



Maurice BOISON